Les acteurs de la défense de la forêt contre les incendies réunis à la Maison du Parc naturel régional des Alpilles

L'ensemble des acteurs et des financeurs du programme de défense de la forêt contre les incendies s'est réuni à la Maison du Parc naturel régional des Alpilles, le mardi 17 décembre, pour la réunion annuelle de la commission DFCI du Parc.

Présidée par Laurent Geslin, maire de Mas-Blanc-des-Alpilles, la commission DFCI du Parc des Alpilles est l'une des instances majeures du Parc. Elle réunit tous les partenaires et acteurs locaux de la forêt et a pour objectif de dresser le bilan et de planifier les programmes de travaux DFCI portés par le Parc et ses partenaires pour le compte des communes ayant délégué leur maîtrise d'ouvrage depuis la création du Parc en 2007. Chaque année, le Parc réalise des travaux sur les pistes ou les ouvrages pour un montant moyen de 250 000 euros HT, financés à 80 % par la Région Sud et le FEADER, et à 20 % par les communes. Ces travaux, menés en complémentarité avec les programmes d'actions de l'ONF ou des forestiers sapeurs, répondent à des exigences spécifiques liées aux Alpilles : biodiversité, paysages, fréquentation, et autres enjeux locaux.
Ce mardi, près d'une trentaine de partenaires – élus, services de l'État, de la Région, du Département, de la Métropole, ONF, forestiers sapeurs, SDIS, écogardes, CERPAM, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, LPO PACA, CCFF et d'autres représentants d'associations – étaient présents pour échanger sur la stratégie à mener pour la défense de la forêt dans les Alpilles.

Le Parc des Alpilles, acteur clé de la DFCI sur le territoire

La stratégie DFCI du Parc naturel régional des Alpilles se décline à partir de plusieurs documents d'objectifs, notamment le Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies et sa déclinaison territoriale, le Plan de Massif pour la Protection des Forêts contre les Incendies. À l'échelle du Parc, ce document d'orientation et de planification est aussi une déclinaison opérationnelle de la Charte du Parc 2023-2038.

En complément des travaux d'entretien et de création d'ouvrages DFCI, comme les pistes et les équipements, le Parc agit dans plusieurs domaines : restauration de terrains incendiés, gestion des Obligations Légales de Débroussaillement, création de servitudes de passage DFCI, promotion de la sylviculture et sensibilisation avec la Garde régionale forestière. Le Parc mène aussi des programmes de recherche pour améliorer l'efficacité des dispositifs, en lien avec le Comité scientifique et technique du Parc, ainsi que des actions pédagogiques pour sensibiliser les enfants à la culture forestière et aux risques d'incendie.

2024 : opération emblématique à Saint-Rémy-de-Provence

Plusieurs travaux ont été menés avec succès en 2024 sur des axes stratégiques du territoire. Une piste de 5 km entre Saint-Étienne-du-Grès et Les Baux-de-Provence a bénéficié de deux phases de rénovation, incluant la création d'une citerne accessible aux hélicoptères bombardiers d'eau, essentielle dans ce secteur densément forestier.
Dans le Vallon de Saint-Clerg à Saint-Rémy-de-Provence, le Parc a réalisé des travaux complexes de débroussaillement. Ce site, situé à proximité du site antique de Glanum et dans l'APPB de la Caume, conjugue des enjeux archéologiques, écologiques et paysagers majeurs. Le chantier, minutieusement préparé en partenariat avec la commune et plusieurs organismes, a été filmé par l'Office Français pour la Biodiversité afin d'être présenté comme modèle aux gestionnaires d'espaces naturels protégés réunis dans le réseau Sinapce. Le film pourra également être projeté aux élus et aux entreprises concernés par le sujet.
Si la lutte contre le risque incendie et la sécurité des secours reste la priorité, le Parc des Alpilles, avec ce type de projet expérimental, innove et fait figure de modèle dans la prise en compte de l'ensemble des enjeux en espaces naturels protégés.

Des travaux qui se poursuivent en 2025

Les travaux DFCI, contraints par le calendrier automne-hiver pour préserver la quiétude et la nidification de la faune, reprendront en début d'année. Une première intervention est prévue sur une piste très dégradée reliant Saint-Rémy-de-Provence à Saint-Étienne-du-Grès, un axe stratégique en zone agricole présentant des enjeux de sécurité, de gestion de la fréquentation et d'aménagement des accès.
Un autre chantier complexe concernera la piste AL119 entre Aureille et Eygalières, située dans un Espace Naturel Sensible appartenant au Département. Cette piste de plus de 5 km, qui donne accès à une des deux principales vigies du territoire et traverse des unités de pastoralisme, est soumise à de nombreuses contraintes techniques et environnementales.
Le programme inclura également des travaux sur des citernes, avec des réparations et des créations prévues au sein de l'APPB de la Caume et à Lamanon, près des grottes de Calès nécessitant une coordination étroite avec la DRAC et l'INRAP pour des fouilles préventives avant toute intervention.
À l'automne, une autre piste importante sur un axe nord-sud entre Saint-Rémy-de-Provence et Les Baux-de-Provence fera l'objet de travaux de dépressage.
Enfin, le budget de fonctionnement annuel permettra, comme chaque année, l'entretien des infrastructures existantes, notamment les serrures, bornes et autres installations nécessaires au bon fonctionnement des dispositifs DFCI.

La réunion s'est conclue par des discussions sur les futurs projets à programmer dans des sites stratégiques, en collaboration avec les services de secours et d'incendie ainsi que les acteurs locaux. Les zones particulièrement difficiles d'accès entre les Opies et les Civadières, ainsi que le plateau de la Caume, devraient être prioritaires dans les prochaines étapes pour renforcer la protection du massif des Alpilles contre les incendies tout en préservant son environnement exceptionnel.

Contact Presse :
Jonathan Baudel, Chargé de mission gestion durable de la foret j.baudel@parc-alpilles.fr